



# Cahier d'acteur

N°9 - Juin 2013

## Département Seine-Maritime



Le Département améliore le quotidien des 1 250 000 seino-marins. Les solidarités, l'emploi, l'environnement, l'aménagement du territoire constituent ses priorités. Face au défi énergétique, et à travers son projet de territoire « Seine-Maritime, Imaginons 2020 », le Département s'est notamment engagé dans une politique climatique plus ambitieuse et plus volontaire.

### Coordonnées

**Contact :** Didier MARIE, président

Hôtel du Département  
Quai Jean Moulin  
76101 Rouen Cedex 1

Les cahiers d'acteurs sont des contributions de personnes morales publiées par la CPDP. Le contenu des textes n'engage que leur auteur.

## La Seine-Maritime, terre d'énergie, accueille l'éolien en mer

Le Département a décidé de s'impliquer dans le débat public relatif à la construction du parc éolien en mer de Fécamp. Ce projet correspond aux engagements de la France de porter à 23% la part d'énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie d'ici 2020. Par sa volonté de participer activement à la lutte contre le réchauffement climatique, le Département ne peut que souscrire très favorablement au développement de telles énergies renouvelables et donc soutenir la réalisation rapide de ce projet. C'est une réelle opportunité pour la structuration d'une véritable filière locale des énergies marines et une chance face aux mutations et aux évolutions du tissu industriel de redynamiser l'économie seino-marine.



## Conforter la Seine-Maritime comme Pôle d'excellence énergétique

La Seine-Maritime est reconnue à l'échelle nationale comme une terre d'énergie. Cette position est néanmoins fragilisée, dans un contexte de crise mondiale et de défis climatiques, par la faiblesse actuelle de la part des énergies renouvelables dans sa production d'électricité et de sa forte spécialisation de fait dans l'énergie nucléaire et le raffinage de pétrole.

La diversification énergétique impulsée par l'appel à projet gouvernemental représente une véritable opportunité pour le territoire qui accueillera au delà de ce projet, deux autres parcs (Veulettes et le Tréport). L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit de produire en Seine-Maritime, à l'horizon 2020, près de 20% de la puissance installée au niveau national en énergie éolienne offshore (6 000 MW).

## Optimiser le développement industriel

Les 600 entreprises du secteur énergétique (41 000 salariés) rassemblées au sein de la filière « Energie Haute-Normandie » disposent des compétences propres à servir la construction et la mise en place des parcs éoliens offshore. Leurs expériences, leurs savoir-faire et leurs certifications qui s'appuient sur les atouts de la 4<sup>ème</sup> région industrielle française, devraient leur permettre de se positionner sur les différents chantiers du développement de la filière éolienne offshore, hors et en région, bien au delà du seul projet de Fécamp. Certaines d'entre elles sont déjà volontaires pour répondre aux exigences et aux ajustements nécessaires pour muter leurs compétences et activités énergétiques de la terre vers l'offshore, et ainsi perpétuer la tradition énergétique du territoire.



*Face à cet investissement majeur, créateur de valeur et d'emplois, l'agence de développement économique du Département, Seine-Maritime Expansion, s'est mobilisée dès 2010 (prospection et d'accueil d'investisseurs, ingénierie financière, recherche de solutions d'implantation), pour sensibiliser et faciliter l'identification des entreprises susceptibles de répondre aux besoins industriels des donneurs d'ordres. Cette démarche a été entreprise pour alerter les entreprises, initier leur réflexion et celle des territoires afin de les préparer à mettre en œuvre les actions nécessaires et valoriser les savoir-faire seino-marins. Cette action sera poursuivie, notamment au sein du réseau Vigie Business.*

## Pérenniser et créer des emplois locaux

L'attribution de quatre des cinq projets de parcs éolien de ce premier appel d'offre devrait a priori générer la création nette d'environ 9 000 emplois, hors flux itinérant de délocalisations temporaires d'emplois. Près de 2 000 emplois pourraient concerner notre département.

Le projet de Fécamp, génèrera en lui-même 800 emplois sur le port du Havre pendant la construction du parc éolien et une centaine d'emplois pour l'exploitation et la maintenance sur le port de Fécamp, la fabrication proprement dite des éoliennes s'effectuant dans des usines hors région.

La maintenance et l'exploitation des sites permettra d'enraciner tout ou partie de ces emplois. L'éolien doit assurer une continuité, voire une pérennisation de certains métiers de techniciens dans une cinquantaine d'emplois proposés en maintenance.

### L'accompagnement du Département sur l'insertion

*Pour accompagner le maître d'ouvrage en matière d'insertion, le Département, via les conseillers emploi, s'emploiera, au sein de son dispositif intégré emploi-formation-insertion à faciliter le recrutement local de personnes éloignées de l'emploi, à identifier et accompagner plus particulièrement les bénéficiaires du RSA vers et dans les emplois proposés (coffreurs, bancheurs, ferrailleurs, grutiers, soudeurs, ...), afin d'y favoriser leur recrutement puis leur maintien.*

### Le port départemental de Fécamp accueillera le Pôle de maintenance et de réparation

*Le port départemental est prêt à recevoir la base d'exploitation et de maintenance du parc éolien. L'implantation d'un chantier naval sur le port de Fécamp avec le soutien du Département de Seine-Maritime et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territorial de Fécamp-Bolbec permettra aussi d'offrir des solutions de maintenance aux navires d'intervention en mer.*



© Laurent Critot

## Préserver la forte attractivité touristique du territoire

Les falaises et les valleuses de la Côte d'Albâtre constituent un monument naturel qu'un million de touristes du monde entier viennent chaque année découvrir à Étretat, avec une fréquentation à la hausse en Seine-Maritime entre 2009 et 2011.

Afin de renforcer l'attractivité du littoral, le Département mène une politique ambitieuse de valorisation des atouts naturels de la destination : sentier du littoral, Espaces Naturels Sensibles, itinérance douce, Opération Grand Site, nautisme et sera sensible à conforter l'image naturelle du littoral, à promouvoir le caractère positif attaché à la production d'énergie renouvelable, de manière à minimiser l'image industrielle que les éoliennes peuvent véhiculer et un impact paysager potentiellement pénalisant pour le tourisme. Même si elles ne représentent que des marchés de niche, le maître d'ouvrage devra documenter le bilan touristique de parcs éoliens en mer déjà en activité pour favoriser les nouvelles activités touristiques envisageables (visite du parc

éolien en bateau, plongée aux pieds des pylônes, etc.). Le Département accompagnera toute initiative du maître d'ouvrage visant à un développement compensateur d'opérations, de sites paysagers et d'activités touristiques de pleine nature.

### Opération Grand Site « Falaises d'Étretat – Côte d'Albâtre

*En vue de l'obtention du label Grand Site de France, les Communes, l'État et le Département ont engagé une Opération Grand Site (OGS) entre Saint-Jouin-Bruneval et Fécamp. Les objectifs de cette démarche OGS sont :*

- de restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site ;
- d'améliorer la qualité de la visite avec un schéma de gestion dans le respect du site ;
- de favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

## Adapter la capacité d'hébergement aux besoins du projet

Le SCOT du pays des Hautes Falaises, actuellement en cours d'élaboration, prévoit de recentrer la croissance démographique ainsi que l'offre nouvelle de logements dans les pôles secondaires et à Fécamp, en lien avec le développement du réseau de transports en commun.

Il convient de déterminer le besoin permanent de logements, lié à l'exploitation du parc et le besoin temporaire lié à la phase de construction ainsi que la répartition de ces besoins entre Le Havre et Fécamp. S'agissant des besoins temporaires, il est à noter que le parc d'hébergement touristique seino-marin connaît des taux d'occupation élevés (54 % en moyenne et jusqu'à 87 % en été pour les gîtes ; 55 % en moyenne et 85 % en été pour les emplacements locatifs de camping, ...) et ne serait pas nécessairement à même d'accueillir un afflux de travailleurs temporaires en pleine saison.

Le Département accompagnera toute démarche anticipatrice du maître d'ouvrage tendant à déterminer dans quel périmètre les entreprises, les ouvriers / techniciens embauchés souhaiteront se loger (Fécamp même, périphérie fécampoise ou Agglomération Havraise) et à cet effet la provenance de la main d'œuvre (extérieure à Fécamp ou locale).

### Quelques actions en cours soutenues et cofinancées par le Département

- Renouvellement urbain au quartier du Ramponneau et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à Fécamp,
- Aide à la construction de gîtes, de chambres d'hôtes, d'aires de camping-cars, de campings.

## Poursuivre la concertation pour le bien-être de tous

Il est à souligner l'excellente concertation qui a été menée jusqu'à présent par les promoteurs du projet avec l'ensemble des acteurs locaux et notamment les professionnels de la pêche.

Néanmoins, toutes les questions que pose le projet doivent être traitées pour poursuivre son acceptation et intégration dans le territoire.

- ▶ Dans le domaine des milieux naturels, les conclusions du maître d'ouvrage sur l'absence d'impact du projet sur les oiseaux, le benthos, et les mammifères marins ne sont pas issues des études scientifiques fournies,
- ▶ L'effet cumulé potentiel du champ éolien offshore et de l'extraction de granulats marins sur zone n'est pas évoqué,
- ▶ Le tourisme et l'impact du parc sur les paysages devraient faire l'objet d'une attention particulière, en lien avec la démarche d'Opération Grand Site. L'impact sur l'image et sur la fréquentation touristique des sites voisins devrait être analysé au regard de données concrètes, issues de parcs déjà en activités.



### Résumé

*Le Département entend donc, par sa contribution à ce débat, optimiser les atouts économiques considérables dont dispose le territoire (pôle énergétique majeur, savoir faire industriel, main d'œuvre de qualité), tout en s'attachant à ce que les principaux enjeux environnementaux, touristiques, humains et liés à la pratique professionnelle de la pêche soient respectés.*

*Il veillera donc à ce que la concertation exemplaire jusqu'à ce jour, se poursuive au bénéfice des seino-marins. En effet, toutes les questions que pose le projet doivent être traitées pour poursuivre son acceptation et intégration dans le territoire.*

*Certaines affirmations dans les domaines économiques et touristiques devront être confirmées au regard de données concrètes, issues de parcs déjà en activité. Certaines questions, sans réponse à ce jour devront être traitées.*

*Les différentes études d'impact en cours, l'étude générale menée par le Cabinet Ambroise et Associés et l'étude sur la pêche réalisée par le Réseau d'Informations et de Conseil en Economie des Pêches (RICEP) devront lever les dernières zones d'ombre du dossier du maître d'ouvrage.*

## CPDP Eolien en mer-Fécamp

13 quai BERIGNY - 76400 FECAMP

Tél. : 02 27 30 54 75 • Email : [contact@debatpublic-eolienmer-fecamp.org](mailto:contact@debatpublic-eolienmer-fecamp.org)